



CONDUITE D'UN QUADRICYCLE LEGER A MOTEUR (PERMIS AM Option Quadricycle léger)

Réf de l'action : ECF T085 indice 02
Version de l'école de conduite ECF

OBJECTIFS

Informier et sensibiliser les jeunes à la conduite d'un quadricycle à moteur en vue d'obtenir la validation du permis AM option quadricycle à moteur conformément à l'arrêté du 18 décembre 2018.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Etre âgé d'au moins 14 ans.
- Être détenteur de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passée en classe de 5^{ème} et 3^{ème}) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière).
- Autorisation parentale (fournie).

DUREE

8 heures minimum, sur à raison de 4 heures maximum par jour.

Tout dépassement de cette durée requiert l'accord express de l'élève et de l'un au moins de ses parents ou de son représentant légal, s'il est mineur.

La durée totale des séquences 2 et 4 est de 6 heures minimum.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Enseignant titulaire du Titre Professionnel ECSR (ou du BEPECASER) et, de l'Autorisation d'Enseigner en conduite des véhicules B, en cours de validité.
- Enseignants ayant suivi la formation interne ECF spécifique pour l'enseignement du Permis AM.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adolescents.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Quadricycles légers à moteur homologués.
- Documents d'informations.
- Aire d'évolution (hors circulation).
- Livret de formation « AM »

PROGRAMME

Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes).

Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation (minimum 1 heure).

Séquence 3. Apports théoriques (code de la route), (30 minutes).

Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (minimum 3 heures de conduite effective par élève).

Séquence 5. Sensibilisation aux risques (minimum 1 heure).

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal.

EFFECTIFS

1 voiture en circulation par enseignant

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Évaluations préalable, continue et de synthèse, correspondantes au REMC.

HORAIRES

SANCTION VISEE

Attestation de suivi de la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie «AM» du permis de conduire (signé par un représentant légal pour les mineurs), en vue de la délivrance du permis AM option quadricycle léger.

Paraphe OF

Paraphe commanditaire